



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le Quinze mai.

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 et 11 mai 2023

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : S. ALLEG - G. BARRA - A. MAGNIN MELOT - R. MARTEL TRIGANCE- B. MONTAGNE Adjoint
J.M. BAGNIS- E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY - J.L. GIRAUD - J. HENSELER - S. LAINE- C. MENARD - E. MENUT- N. PIGAGLIO
M. RAYNAUD - J. RAYNAUD, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA) - J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE) - N. DEDULLE
LELUIN (pouvoir à S. ALLEG) - N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - M. MARTEAU (pouvoir à S. LAINE) - A. RASKIN (pouvoir à
B. MONTAGNE)

CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE – AVENANT n° 4

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché CPE (contrat de performance énergétique) toutes énergies a été signé avec l'entreprise DALKIA concernant les bâtiments communaux et notifié le 04.07.2018 pour une durée de 10 ans.

Aujourd'hui, il convient de passer un avenant n°4 ayant pour objet l'intégration aux équipements communaux déjà existants, le nouvel espace culture-jeunesse, de la manière suivante :

- Pour l'Energie, le contrat électricité sera pris en charge pour une période d'un an, la facture se fera selon les consommations, au réel. Après une année d'activité, le coût de la consommation sera lissé annuellement avec le paiement d'acomptes.

Il sera demandé un suivi de la première année et de prévoir les outils nécessaires à l'optimisation énergétique dès la seconde année de fonctionnement.

- Pour la Maintenance : il a été défini une redevance de 2.500 € HT /an basée sur l'inventaire du marché public qui lie Dalkia à la mairie de Tourrettes.

Un avenant supplémentaire devra être présenté à l'issu de la période des garanties contractuelles des matériels installés, pour intégrer la redevance P3 afin de rester conforme au marché.

L'intégration du nouvel équipement impliquera une moins-value globale de 4,19 % (moins-value expliquée par l'avenant n°2 qui a retiré le coût de la chaudière, réglée intégralement au moment de l'installation).

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- DE SIGNER l'avenant n°4 du contrat de performance énergétique avec l'entreprise DALKIA, tel que présenté.
- DE DONNER tout pouvoir à M. le Maire pour mener à bien l'exécution de cette présente délibération

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG

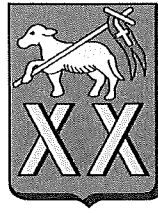


Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES AVENANT N° 4

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Mairie de Tourrettes
Place de la mairie
83440 Tourrettes

Siret : 21830138000018

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Dalkia SA

Immeuble Space B
Technopole Nice Méridia- CS 11031
11-13 rue des Grenouillères
06206 Nice cedex 3

N° Siret : 465 500 537 00018

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Contrat de performance énergétique

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22 juin 2018

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 120 mois

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 196 271.19
- Montant HT : 981 355.91
- Montant TTC : **1 177 627.10**

D - Objet de l'avenant.

Modifications introduites par le présent avenant :

Délibération DCM 2023-XXXXX du 15 mai 2023.

Ajout du site « Espace culture jeunesse » au périmètre d'exploitation du titulaire.

Du 5/05/2023 au 30/04/2024 la consommation électrique sera facturée au réel et ensuite elle sera intégrée et lissée dans le contrat sous forme d'acompte (P1).

Le P2 (maintenance) est évalué à 2500 euros HT par an.

Le site sera intégré au P3 dès la fin de la garantie de parfait achèvement.

Rappel de l'avenant n°1 : Régularisation de la situation financière du marché pour la partie électricité
Reprise des contrats électricité par Dalkia à compter du 01/07/2019

Rappel de l'avenant n°2 : Précisions sur la clause d'intéressement
Paielement d'une part de l'enveloppe P3 (travaux déjà réalisés)
Redéfinition des cibles dans le cadre de la garantie de performance énergétique.

Rappel de l'avenant n°3 : Régulation des températures sur les différents bâtiments visés par le marché, afin de neutraliser au mieux l'incidence financière des hausses de tarifs de l'énergie.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

L'incidence financière se calculera au 30/04/2024.

Cette incidence financière aura un impact sur l'intéressement.



E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Tourrettes, le

Signature

Le Maire, Camille BOUGE



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)